



INTERlude

CORRESPONDANCE :

Association Interlude
Ludothèque Les Berges du Lac
33 Cours de Québec
33300 Bordeaux
05 56 04 08 82
interlude.secretariat@gmail.com

Bordeaux, le 24 février 2023

Objet : Invitation à la 24ème Cérémonie des OMAR : Assemblée Générale ordinaire de l'association Interlude

Les membres du Conseil d'Administration de l'association Interlude ainsi que tous ses membres adhérents sont conviés à l'Assemblée Générale ordinaire mais scénarisée qui aura lieu :

Le samedi 18 mars 2023 à

14h30 : café ludique

15h30 à 17h30 : Assemblée Générale scénarisée

17h45 à 18h30 : Vernissage de l'exposition « Si j'étais un jeu ou un jouet ? »

18h30 à 22h30 : Apéritif dinatoire & Soirée-jeux

à la **Ludothèque des Berges du Lac & salle polyvalente Sarah Bernhardt**

33 cours de Québec 33300 Bordeaux

Il sera présenté à l'ordre du jour :

- Ouverture de la 24ème Cérémonie des OMAR par le « Président du Jury » avec son rapport moral.

S'en suivra :

- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 juin 2022 *disponible dans les structures de l'association et sur le site internet*
- Présentation du rapport de gestion 2022 - Arrêté des comptes - Rapport du Commissaire aux Comptes - Budget prévisionnel 2023
- Vote du rapport moral, du rapport financier 2022 et de l'affectation du résultat.
- La remise des OMAR : palmarès des activités 2022.
- Présentation des candidatures au Conseil d'Administration, élections et vote.

Afin de mieux vous accueillir, nous vous demandons de bien vouloir compléter et renvoyer le coupon-réponse, ci-dessous avant le **12 mars 2023**.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de l'association,
M. MOUTON David

COMPRENDRE L'ASSEMBLEE GENERALE

C'est la réunion annuelle de l'ensemble des adhérents de l'association Interlude.

Les administrateurs (membres bénévoles élus parmi les adhérents au Conseil d'Administration) vous informent de la gestion de l'association : bilan de l'année écoulée, budget prévisionnel de l'année à venir...

L'objet de l'Assemblée générale

L'approbation de la gestion de l'année écoulée sur les activités réalisées, le résultat de l'exercice financier, sur présentation d'un compte-rendu des dirigeants.

Le vote du budget de l'année à venir.

Le cas échéant, le vote d'un rapport d'orientations contenant les projets pour l'année à venir et les directives à suivre pour les administrateurs.

L'élection des administrateurs (la moitié du Conseil d'Administration renouvelée tous les 3 ans), parmi lesquels seront élus les membres du Bureau (Président, Trésorier, Secrétaire).

VOTRE PARTICIPATION EST IMPORTANTE ! POURQUOI ?

Parce qu'Interlude est une **association** (loi 1901) au fonctionnement démocratique !

Interlude n'est pas un « service » ou une « entreprise » comme les autres : elle vous appartient, à vous, ses adhérents. Elle défend un projet **d'Education Populaire**.

Ici, vous n'êtes pas considéré comme un consommateur d'activités mais comme un participant à la vie associative. Sans actionnaire, ni patron propriétaire, elle est sans but lucratif et n'agit que dans l'intérêt de ses participants.

C'est vous qui la dirigez au travers de ses représentants que l'on appelle des **ADMINISTRATEURS** (membres du Conseil d'administration), que vous désignez parmi VOUS, qui choisiront en leur sein les **membres du Bureau** (Président, Trésorier, Secrétaire). C'est ce qui fait qu'Interlude est une association démocratique.

Vous choisissez !

MODALITES PRATIQUES

Le Conseil d'administration : les adhérents désirant présenter leur candidature peuvent se manifester dès maintenant. Il se réunit 4 à 5 fois par an.

Tous les documents nécessaires à votre information (rapport moral, rapport de gestion, rapport d'activité,...) seront tenus à votre disposition dans les 3 ludothèques et l'Espace de Vie Sociale ou pourront vous être envoyés, sur demande, par voie électronique dans la semaine précédente.

Pouvoirs : en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, dont vous trouverez un exemplaire ci-dessous.

AIDE MEMOIRE

Votes :

- avoir plus de 18 ans le jour de l'Assemblée générale
- avoir acquitté les cotisations échues
- chaque famille dispose d'une voix pour le vote

Pouvoirs : les adhérents ne pouvant pas être présents peuvent donner pouvoir à un autre adhérent qui vote. Pour ce faire, nous retourner un pouvoir, ou le confier au mandataire (2 pouvoirs maximum par adhérent)

Candidatures au Conseil d'administration : peuvent être candidats les adhérents pouvant voter (plus de 18 ans) et à jour de leurs cotisations. Pour ce faire, nous en informer.

**ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION INTERLUDE
SAMEDI 18 MARS 2023**

COUPON REPONSE

Nom / Prénom : Nombre de personnes :

Samedi 18 mars 2023

15h30 à 17h30

participera à l'AG du 18/03/23 ne participera pas à l'AG

La présence d'au moins un membre du foyer à l'AG vous permet ensuite d'accéder au reste des festivités :

17h45 à 18h30

sera présent au vernissage ne sera pas présent au vernissage

18h30 à 22h30

sera présent à l'apéritif-dinatoire ne sera pas présent à l'apéritif-dinatoire

sera présent à la Soirée-jeux ne sera pas présent à la Soirée-jeux

**ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION INTERLUDE
SAMEDI 18 MARS 2023**

POUVOIR

En cas d'impossibilité de participer, il vous est possible d'être représenté par un autre membre adhérent : veuillez remplir le pouvoir et le remettre à la personne concernée ou bien nous l'adresser afin que nous enregistrons votre délégation.

Pouvoir : Je soussigné(e) membre de l'association Interlude, résidant.....

donne pouvoir à M. ou Mme aux fins de me représenter à l'AG du 18 mars 2023, en conséquence, assister à cette assemblée en mon nom, prendre part à toutes délibérations, émettre tous avis et votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour.

Fait à le

Signature avec la mention « bon pour pouvoir »

**ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION INTERLUDE
SAMEDI 18 MARS 2023**

QUESTIONS & REMARQUES

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions, remarques, suggestions...

**A déposer sur place, ou à envoyer par mail à
interlude.secretariat@gmail.com
ou par courrier avant le 12 mars 2023**